

Lien de parenté :

Y a-t-il un **lien de famille** entre le ou les parents et le ou les délégataires :

OUI (en ce cas, le préciser - ex. : les délégataires sont parents biologiques, frère ou soeur, cousins... de la délégante) :

NON

Identité(s) du ou des mineurs pour lesquels vous faites la demande :

PREMIER ENFANT

- Son nom de famille (nom de naissance) :

- Son (ses) prénom(s) :

- Ses date et lieu de naissance : I__ I __I__ I __I__ I __ I __ I__ I

à

- Son adresse (à ne compléter que si elle est différente de celle des parents) :

- Adresse :

- Code postal I__ I __ I __ I __ I __I Commune :

- L'enfant fait-il l'objet d'une mesure d'assistance éducative ? : Oui Non

DEUXIÈME ENFANT

- Son nom de famille (nom de naissance) :

- Son (ses) prénom(s) :

- Ses date et lieu de naissance : I__ I __I__ I __I__ I __ I __ I__ I

à

- Son adresse (à ne compléter que si elle est différente de celle des parents) :

- Code postal I__ I __ I __ I __ I __I Commune :

- L'enfant fait-il l'objet d'une mesure d'assistance éducative ? : Oui Non

Type de délégation :

Délégation totale de l'exercice de l'autorité parentale (le ou les délégataires prend toutes les décisions concernant l'enfant et est responsable de lui à la place des parents qui ne peuvent plus prendre de décisions pour leur enfant)

Partage de l'exercice de l'autorité parentale (le ou les délégataires et le ou les parents peuvent prendre seuls les décisions relatifs aux actes usuels de la vie quotidienne de l'enfant, comme par exemple la signature du carnet scolaire ou une consultation chez le médecin traitant, et doivent prendre tous ensemble les décisions importantes concernant l'enfant, comme par exemple une opération chirurgicale)

Délégation partielle de l'exercice de l'autorité parentale (le ou les délégataires prend les décisions concernant l'enfant pour certains domaines comme par exemple pour la santé ou la

scolarité à la place des parents qui ne peuvent plus prendre de décisions pour leur enfant sur ces sujets) Quels sont les attributs de l'autorité parentale dont vous souhaitez déléguer l'exercice (santé, autorisation d'un traitement médical, entretien, droit de visite et d'hébergement, droit de surveillance, éducation, scolarité, activités, orientations religieuses, etc.) ? :

Motifs de la demande de délégation :

L'enfant, actuellement âgé de ans,

réside chez le(s) délégataire(s) qui l'élève(nt) depuis :

- la naissance
- l'âge de ans.

ne réside pas déjà chez le(s) délégataire(s)

Il s'agit d'une délégation d'autorité parentale en vue d'adoption :

- OUI
- NON

EXPLIQUER LES RAISONS DE LA DEMANDE DE DELEGATION ou DE PARTAGE:

Pension alimentaire :

Vous demandez au juge de fixer une pension alimentaire de :

.....francs CFP par enfant et par mois

à la charge :

- du père
- de la mère
- des deux parents

Vous ne demandez pas au juge de fixer une pension alimentaire.

AVIS D'INFORMATION SUR L'AUDITION DE L'ENFANT (mineurs de 9 ans et +)

ARTICLE 388-1 DU CODE CIVIL : Dans toute procédure le concernant, le mineur capable de discernement peut, sans préjudice des dispositions prévoyant son intervention ou son consentement, être entendu par le juge ou, lorsque son intérêt le commande, par la personne que le juge désigne à cet effet.

Cette audition est de droit lorsque le mineur en fait la demande. Lorsque le mineur refuse d'être entendu, le juge apprécie le bien-fondé de ce refus. Il peut être entendu seul, avec un avocat ou une personne de son choix. Si ce choix n'apparaît pas conforme à l'intérêt du mineur, le juge peut procéder à la désignation d'une autre personne.

L'audition du mineur ne lui confère pas la qualité de partie à la procédure.

Le juge s'assure que le mineur a été informé de son droit à être entendu et à être assisté par un avocat.

Fait à....., le (date de la requête)

Signature du (des) titulaire(s) de l'autorité parentale, demandeur(s),

demandeur délégant

demanderesse délégante

Signature de la (des) personne(s) acceptant la délégation/le partage de l'exercice de l'autorité parentale,

demandeur délégataire

demanderesse délégataire

ATTENTION :

TOUTE REQUETE INCOMPLETE OU ILLISIBLE SERA REJETÉE.